



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Piqûre de tique : une carte pour connaître les régions les plus touchées

Publié le 10 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Où se trouvent les tiques ? Pour mieux prévenir la maladie de Lyme et comprendre le fonctionnement des tiques, une cartographie de la répartition des tiques porteuses d'agents pathogènes recense les régions les plus touchées par les piqûres de tiques. Elle est proposée par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) grâce à son programme de recherche participative CiTIQUE. À la suite d'une hausse de 47 % des piqûres de tiques signalées dans les jardins au printemps 2020, un nouveau volet du programme CiTIQUE, TIQUoJARDIN est lancé de manière expérimentale dans les jardins privés des communes du Grand Nancy. Le point avec *Service-Public.fr*.

Si toutes les tiques ne sont pas infectées, certaines sont dangereuses, et sont des vecteurs d'agents pathogènes, qui transmettent la maladie de Lyme. Cette maladie infectieuse peut s'attraper après une piqûre de tique infectée par la bactérie *borrelia*, notamment dans les forêts, les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies. Il existe également un risque de piqûres dans les jardins privés. La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle peut néanmoins parfois être invalidante (douleurs articulaires, paralysie partielle des membres...).

Chaque année, le programme CiTIQUE établit une cartographie de la présence des tiques en France, grâce aux piqûres de tiques signalées [internet ou depuis l'application Signalement Tique](#) (https://www.citique.fr/signalement-tique/). Selon le programme 15 % des tiques sont porteuses d'une bactérie qui transmet la maladie de Lyme, et 14 % d'entre elles sont également porteuses d'un autre agent pathogène. Les régions les plus touchées sont le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Auvergne-Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

**A savoir : TIQUoJARDIN** (https://www.citique.fr/tiquojardin/) mis en place par l'Inrae, en collaboration avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses), pour la période 5 mai 2021 au 11 juillet 2021, a pour but de mieux connaître le risque de piqûre de tique dans les jardins privés en y étudiant, la densité de tiques présentes, la fréquence de piqûres de tique et les agents pathogènes présents dans ces tiques.

### Piqûre de tiques : comment les prévenir ?

Quelques conseils de prévention pour toute sortie (forêt ou jardins) :

- avoir un tire-tique et un désinfectant toujours à portée de main ;
- porter des vêtements longs, clairs et couvrants, et utiliser si possible un répulsif (il existe des répulsifs pour les vêtements et pour la peau, se renseigner en pharmacie sur les contre-indications enfants et femmes enceintes) ;
- porter un chapeau couvrant la tête et le cou, notamment pour protéger les enfants, qui ont la tête à hauteur des herbes hautes et des buissons ;
- porter des chaussures hautes, le bas de pantalon dans les chaussettes, la blouse dans le pantalon ;
- changer les vêtements et les passer au lave-linge à 60° ou au sèche-linge pendant au moins 1 heure car la tique n'aime pas la chaleur sèche, au d'une promenade ;
- observer méticuleusement toutes les zones du corps, notamment les plis et les parties intimes, passer la main sur la peau pour sentir des éventuelles tiques accrochées. Se faire aider pour les parties difficiles à atteindre (dos, nuque, cuir chevelu, etc.). Répéter l'action le lendemain ;
- retirer la tique avec le tire-tique, en cas de piqûre. Toute autre méthode est interdite (huile, alcool, éther...) ;
- surveiller la zone de piqûre et son état de santé général pendant au moins trente jours.

### Pour en savoir plus

- Cartographier le risque de piqûre de tique en France : derniers résultats du programme CiTIQUE et nouveau volet sur le risque de proximité (https://www.inrae.fr/actualites/cartographier-risque-piqure-tique-france-derniers-resultats-du-programme-citique-nouveau-volet-risque-proximite) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
- Maladie de Lyme (https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme) Ministère des solidarités et de la santé